

Traivarses



Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne - Section « Langues de Bourgogne » 71550 Anost

Ai l'aicouot

ai traivars les an-nées gambillouses !

Sortirons-nous changés de ces années boiteuses ? Sans doute. Marqués en tous cas. Notre espèce bavarde et parfois prétentieuse aura-t-elle gagné en sagesse ou sera-t-elle pire qu'avant ? Nul n'en sais rien.

Continuerons-nous à vouloir courir en tous sens, à gaspiller de nos vies, ou prendrons nous le temps d'en déguster la richesse, la diversité de ses crus, de ses fromages, de ses langues, ce précieux chant des hommes ?

On a vu ces dernier mois nos députés ferrailer autour d'une Loi (la Loi Molac) qui pourrait être enfin laisser espérer **une véritable reconnaissance de la valeur patrimoniale de nos langues et de nos patois** de France, de tous ce foisonnement fertile de mémoire, dont nos sommes porteurs. Mais qui donc en 2021 peut bien encore croire que nos minuscules *beurdineries* soient une menace pour l'unité de la République ?

Hélas si, il s'en trouve qui tergiversent, qui cherchent des arguties, pour ne pas entendre et surtout ne pas agir. Espèrent-ils juste gagner le temps nécessaire pour que le dernier patoisant se taise de mort naturelle et que les langues mortes se ramassent à la pelle ?

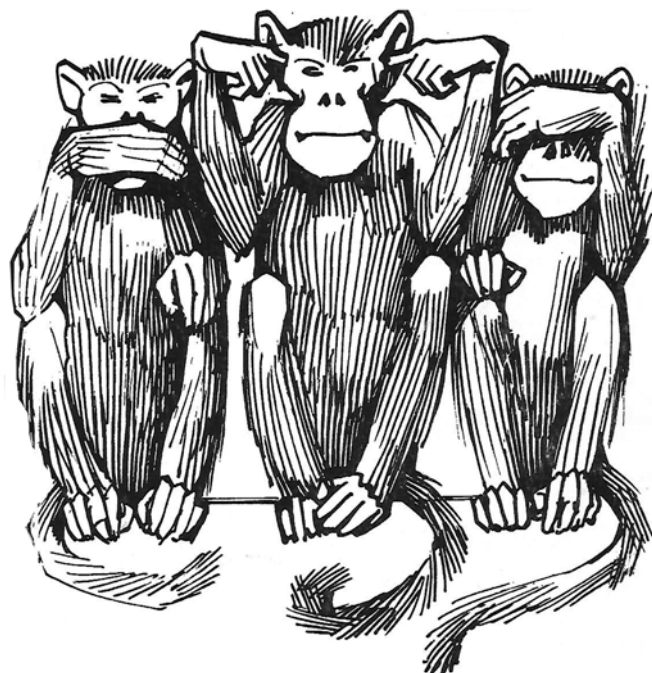
*Y en ai mîn-me que seraint caipabes
de vni nos dire que nos pères et mères
n'causaint pas brâment !!!*

*Quoè que v'en diez ?
Le Piarre*



Ai traivars

Traivarses



Dessin de Jean Perrin

Ai l'aicouot / p.1

Ai traivars Traivarses / p. 2

Châtillonnais / p. 3

Chalonnais / p. 4

Aussoès / p. 5, 6 et 7

Bresse / p. 8

Morvan / p. 9

Document / p. 10

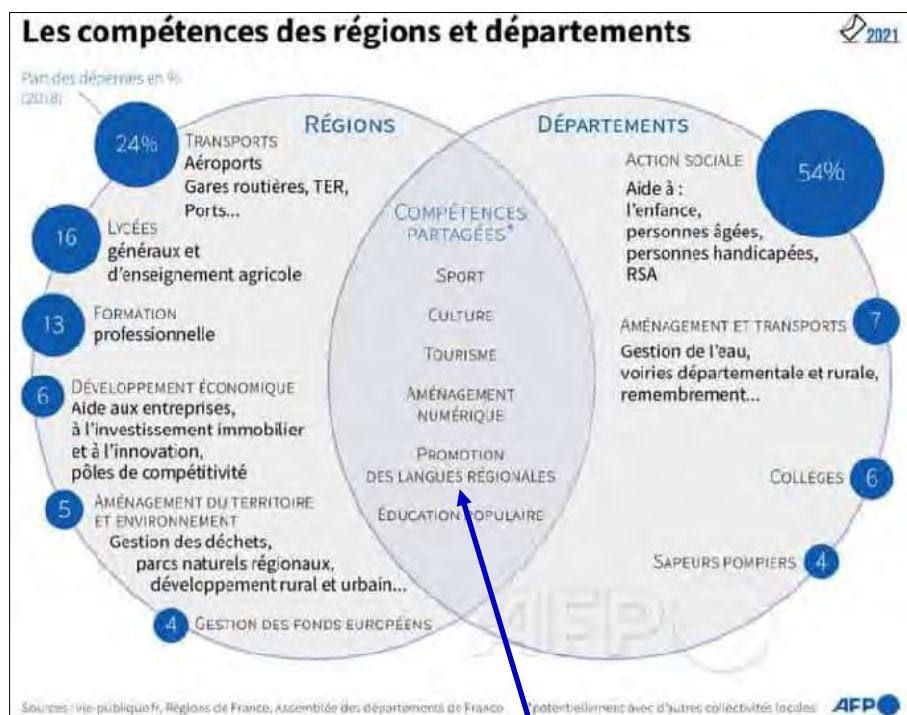
Actualités / p.11 et 12

Loi Molac / p. 13, 14 et 15

Pôle môle / p. 16

Bulletin d'adhésion MPO-B / p. 17

Publications MPO-B / p. 18



La promotion des langues régionales est bien une compétence partagée par les départements et les régions. Alors, de deux choses l'une, soit on considère qu'il n'y a pas de langues régionale en région BFC et on le dit en face à tous ceux qui, en conséquence, sont, comme moi, coupables de mal parler et donc priés de bien vouloir oublier les paroles fautives de leurs géniteurs **soit on exerce pleinement les dites compétences !** Je ne vois pas d'autre alternative. Alors osez, osez Joséphine !!!

Pierre Léger, responsable de la section « Langues de Bourgogne » de la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne

Dimanche 28 mars 2021

FONTAINES

La richesse du patois local dans un livre

C'ment qu'on causôt vers les claquins (ancien surnom des fontenois.es) ? Le Gref (groupe de recherches et d'études fontenoises) grâce au travail de quatre de ses membres, apporte la réponse en rééditant un livre : *Le parler fontenois*. La nouvelle version a par ailleurs été amendée et augmentée.

Eh oui, Fontaines avait son propre parler. Une langue de villageois qui appartient au patois de la Côte chalonnaise et bien différente de celle la plaine de Saône. Elle se rapproche de la Côte chalonnaise mais ayant ses particularités. Les villages voisins de Rully ou Mercurey n'ont pas tout à fait les mêmes expressions. « Si t'fou ren à l'école, t'fra pleumeuse de yoyottes ou grouleur de calas ! » (Si tu ne travailles pas à l'école, tu finiras plumeuse d'oies ou gauleur de noix).

Pourquoi a-t-il disparu plus vite qu'ailleurs ?

Le parler fontenois a disparu plus rapidement que dans d'autres villages pour différentes raisons. En plus de l'interdiction de l'utiliser à l'école républicaine devenue obligatoire, la présence de la bourgeoisie chalonnaise possédant des demeures fontenoises qui diffuse le français, les grandes industries qui emploient les Fontenois et enfin la télévision sont les principales cau-



Le livre pris devant le gassou. Photo JSL/David CAMUS

ses.

Pourquoi rééditer ce livre paru en 1993 ?

Tout d'abord, l'ancienne version n'est plus disponible. Sur-tout, cet ouvrage intègre de très anciennes expressions déjà oubliées au XIX^e siècle, des mots retrouvés dans des ouvrages sur le parler des villages environnants et certifiés utilisés à Fontaines, d'autres des jeunes des années 1960-1970. Pour vous faire vacciner,

vous pourrez bientôt vous rendre chez votre « coupe chiasse » (pharmacien) attitré. Et finalement, quand le couvre-feu sera levé, entre amis vous prendrez bien un « champoreau » (deux tiers de café et un tiers de vin rouge).

David CAMUS (CLP)

Ce recueil sera mis en vente le 3 avril à la Maison du patrimoine. Il sera ensuite disponible au Proxi Super au prix de 18 €.

Les Cahiers du Châtillonnais

Poèmes en patois

Isidore CHAPERON
dit d'ESSARO (1841 – 1917)



Maisons Barthu-Bernard, descendants d'Isidore Chaperon

Association des Amis
du Châtillonnais

N° 311

Cette publication est particulièrement intéressante pour différentes raisons : d'abord parce que la langue du Châtillonnais est parfaitement lisible par tous les patoisants bourguignons de bonne volonté, ensuite par ce que ces textes du 19^e siècle témoignent d'une vraie qualité littéraire et enfin parce que les thèmes traités s'inspirent de récits et contes populaires dont on retrouve des versions un peu partout, par exemple dans les légendes des Saint Sauge... (82 pages / 10€ / Pour se le procurer contacter l'association des Amis du Châtillonnais (<http://www.christaldesaintmarc.com/les-amis-du-chatillonnais-c103311>))



L'ÉTÉ DE LAI SAIN-MATIN

Por ein jor sombre de novambre,
Ein veillar, ai pone vétu,
De froi, grullo de tô sé mambre
Et claquô dé dan, quan vé lu
Vin ai passai ein militaire,
Qui, tôché d'eine tei miseire,
An deu, déchiran son manteà,
Li bailli le pu gran morceà.
Ma ne peuvan còvri son torse
Qu'ai mitié, su son palefroi,
Le soudat, porseugnan sai corse,
N'éto pu ai l'aibri du froi.

Aidon Dieu, chaissan lé nuaige,
Duran le tam de son viaige,
Fi, tôt esprai po le chauffé,
Eine cote saison d'été.
L'home si tarre é mau des autre,
C'éto Matin, garrié d'aibor,
Qui fu pu tar le grant aipôtre
Et le sain éveique de Tor
Et ç'a de st'époque lointaine
Qu'an novambre, eine ou deu semaine,
Dé beà jor, j'aivon ein regain.
Ç'a l'Été de lai Sain-Matin.

Châlonnais

Groupe de Recherches et d'Études Fontenoises



C'ment qu'on causot vers nous

Le parler fontenois d'antan

2021



C'ment qu'on causot vers nous

Voici une belle réédition (sensiblement retouchée et augmentée) d'une brochure publiée en 1993. Elle rassemble un glossaire aux définitions claires, enrichi par de nombreuses phrases servant d'exemple ainsi que de photos et d'illustrations. On y trouve également une partie grammaticale et ethnologique fort intéressante (conjugaison, jeux traditionnels, comptines et cette version d'une chanson bien connue en Bourgogne) (112 p. / 18 € + frais de port / Publié par le GREF (Groupe de Recherche et d'Études Fontenoises) Contact : closmorantin@orange.fr

Piâ, pauvre Piâ !



Quand l'bounhoumme revint du bô
Trouva la gueule de son âne
Que le loup n'avot pas migée
Ah ! gueule, pauvre gueule
Toi qui migeos si ben les épeunes
A pe les chardons
La heurdondaine, la beurdondon.

* *

Quand l'bounhoumme revint du bô
Trouva l'ouraille de son âne
Que le loup n'avot pas migée
Ouraille, pauvre ouraille
Toi, qu'entendos si ben les ârs
A pe les chansons
La beurdondaine, la beurdondon.

* *

Quand l'bounhoumme revint du bô
Trouva les pattes de son âne
Que le loup n'avot pas migée
Ah ! pattes, pauvres pattes
Vous qui bâillint si ben des ruades
A pe des coups d'chaussons
La beurdondaine, la beurdondon.

**

L'Egarouillôt n°8

La groeusse scie d'mon grand-pér'

Ah! All' en a vu, c'te groeusse scie !
All' en a vu des bouts d' boeüs.

All' troeuné là, dans la boutique de mon pér',
A gauche de l'établi,
Chargi d'outils.
All' fié ben trois métr's de haut,
Avou deux énoormes volants
Que fyint torner la scie à ruban
A través le groeus platiau.

All' en a scié des bouts d' boeüs :
Des p'tieuts, des groeüs,
Du sapin, du châgne, du fragne,
Du foyard, du peuplé,
Des parches, des poutres, des plinches,
Des bardeaux, des linteaux, des soliveaux.

All' en a fé des équarris,
Des érrondis, des épointis,
Des panneaux, des tasseaux,
Des jarrons, des manchons, des tenons.

Sitoeut qu' mon pér' manoeuvré la manette,
All' c'moeushé à torné, à sublé.
Peu, quand o l' envié le 380,
All' s' emballé c'ment un-n' dératée.
En moeurdant les groeüs bouts d' châgn,
All' grincé de totes ses dents,
Grimaçant, rébollant.
All' vos envié d' la sciure,
Plein la figure,
A vos fare toeuissi,
A vos éveuilli.
A plein-ne vitesse, all' tremblé de tos ses
membres.
Avou un brüt d' enfé
Dans un broillâd de possiér',

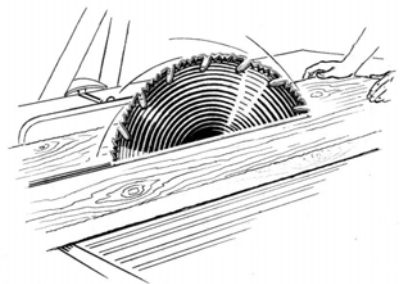
La carcasse euté solide,
Mâs, y'errivé que, c'ment un bolide,
All' envié la scie au mitan d' la boutique.
Alors là, on érré dit un monstre prot à
vos migi.

Quand mon pér' eut parti,
Les autr 's machines, ses copines,
Ont ésu un-n' seconde vie.

Léne, all' eut rastée plantée là,
Encore pas loin de vingt ans.
Jusqu'à ce qu'on la déloeuje.

Y' a pas ésu mo-yen d' s'en r'sarvi,
Moui-me avou un moteür neu,
All' fié encore peü.

La Christiane de Meshy



Après une année blanche pour cause de virus l'Atelier Patois du Sud Châlonnais déconfiné quelques bonnes pages avec son dernier bulletin « L'Egarouillôt ». Nombreux textes inédits des meilleurs plumes patoisantes locales : La Christiane de Meshy, L'Hubert, la Christiane peus le Casta de Varnes...etc. (28 p. en couleur / 5 € + 2€ de frais de port / Contact : pppl.leger@orange.fr / Pierre Léger, 14 rue Jacob 71240 Varennes-le-Grand)

....eún p'tiot tôr de jairdín daivou l'Daniel peu lai Gaby



Lai Gaiby – *Dis–mouais-vouair, Dâniel... an ai pas d'jairdín...mâs, l'mentou du Bochot, al ai quand-mouême r'tenu ton idée... T'en dis quouais des jairdins d'âjd'heu ? »*

L'Dâniel – *Ah, pairlons–en !... C'ost vrai qu'an ai pas de c'qui, mâs te sais, i m'y intéresse eún m'cho ...Tîns, pou fâre lôs s'mis mét'nant, les gens aich'tant des chaissis et seûrtôt des serres. Dépeûs quéqu'an-nées, c'ost eune vraie fôl'rie . T'en vouais pairtôt : des p'tiotes, des grandes, des cairrées, des rectangulaires, des teunnels....Als ant fleuris â lairge.....P'tête eune mode, c'ment tôt l'reste !*

Lai Gaiby – *...mas nan, côyes-te-don, çai rend bîn des services . R'gairde, dépeûs qu't'en és construit eune ai tai belle–soeûr , lai Martine de Thouèsy , alle nôs beille des sailaides , des raidis...et...d'bônne heûre, sitôt lai fin du mouais d'mair(s) . Et peu t'és vu, les geailées du début d'aivrieune vraie catastrophe ! Heureus'ment qu'les jairdiniers saivaînt c'qui ! Te sais aîtôt qu'y ai lai leûne rousse, alle n'ost pâ été bônne c't côp–qui : eún vré frouais d'chien, c'ment qu'airot dit mon père , l'vent du Nord préque tôs les jeûrs. Daivou lôs serres, lai jeurnée, l'soulot beille dessus et çai fait chaud lai d'dans...â sont mouême obligè d'airrosai lai-d'ssôs...i pense bîn que les plantes poussant !*

L'Dâniel – *Mâs aiprés c'tte pête leûne, y ai pas les saints d'giaice ?...i'ai vu c'qui su l'cailendrier.*

Lai Gaiby – *Voué ! lai leûne rousse s'airréte le 10 de Mai ; le 11, c'ost lai nôvelle leûne et en mouême temps, c'ost l'premer jeûr des saints de giaice : le 11, c'ost l'Saint Mamert...le 12, c'ost l'Saint Pancrace....c'tu quite , â pourrot bîn nôs fâre eune farce ! ...et le 13, c'ost l'Saint Servais... c'tu-lai, i n'sais pas ai quouai qu'â pourrot nôs servi... mâs, C'ost vrai ces histouères : les anciens aivaînt r'mairquè qu'lai température chouaiyot d'eún seûl côp, lai neût, ailentôr de ces trouais jeûrs-lai et qu'an y aivot sou'ent d'lai geailée...l'hivar s'r'jaupe ! Eune fouais ces jeurs paissés, l'gel n'ost pûs ai croinde .*

L'Dâniel – *Y ai pâ d'dictons ai lôs seujet ?*

Lai Gaiby – *Bînseûr que chi : « les Saints Mamert, Pancrace peu Servais fiant ai trouais eún p'tiot hiver » ou bein « Â printemps, Mamert, Pancrace peu Servais raim'nant l'hivar »...« Quand â pieut ai lai St Servais, pou l'bié, signe maûvâs »*

L'Dâniel– *Si y r'venîns ai nôs jairdiniers...mai mère et peu mai grand'mère causînt d'lai leûne montante pou mette les plantes que d'avant grandir : pouaireaux ,tômaïtes ... et d'lai leune descendante pou les plantes que beillant des raiceûnes : cairottes , raidis , naivets*

Lai Gaiby – *C'ost vrai, mâs te sais mét'nant, y ai mieux que c'quiY ai eún vrai Calendrier Lunaire qu'al aichtant teurtôs. Chi te r'gairde chez Mossieur Google, c'ost tôt mair–què : les jeurs pou s'mai les plantes que beillerant les freûts , les jeûrs pou les raiceûnes, les jeûrs pou les feûilles et mouême les jeurs pou s'mai les fleurs ! tôt ost bîn précisè.*

Lai Gaiby – T'és vu, al ant trouai eune nôvelle technique : â fiant du pèillaige daivou d'lai pèille ou bîn du gâzon, peu encôr daivou des côpâs d'bôs . C'qui, c'ost éfficace, an n'ost pas obligè d'airrosai tôs les souairs, vu qu'mét'nant les étès sont bîn pu so qu'dans l'temps...an manque d'aie...an nôs faut récupérai l'aie que d'vôle sôs les gueul'rottes des ch'naux .

L'Dâniel – Î'ai entendu dire, aitô, qu'an fèillot airrosai de temps en temps daivou eûn m'cho d'engrais-bio...du peûrîn d'eutchies...an parait qu'c'ost éfficace , mouême chi çai empôilleune. An y ai, aitô, l'marc de caifé, mélangé daivou d'l'aie... çai fait sauvai les chaits que v'nant graittai dans les piaînches sômées...i y'ai vu brâment écrit !.

Lai Gaiby – Tîns, causons-vouair des bestioles : dépeu mai, mouême des fouais dépeu aivri, y ai d'l'ordon pou s'débarraisai des l'maices , des ch'tits limaiçons , des escairgots... si te les laiches fâre, t'airai pas b'soin d'airrôsai les sailaides que te vîns de r'piquai ! Quand al ai pieut lai neut, t'y paisses tai mait'née ai fâre lai chaisse ai tôtes ces ch'tites bestioles !... ailors y bîn ai quéques techniques : y en ai qu'bottant des cenres ou bîn des coquilles d'oeu éfreuchées âtor des piaînches.

L'Dâniel – Î'ai tôleûrs entendu causai des doriphores su les treûffes.... Te crouais qu'an y en ai encô ?

Lai Gaiby – Oh, seûr'ment ! C'ost vôraice ces bêtes-lai !... mai mère se servot d'eûn seu-fiou pou poudrai ses chôs, daivou d'lai bouillie bordelaise...y aivot aitô des ch'nilles que dévouairînt les feûilles en point d'temps. C'ost ârié eûn paipillon blanc, lai piérîde du chô, que vînt ponre ses oeus sôs les feûilles .

L'Dâniel – Dis-mouais-vouair : ces pôres jairdiniers, â sant jâre enguiolès daivou d'lai vermeune

Lai Gaiby – C'ost pou c'qui qu'an vouait des nichouairs dans les âbres pou gairdai les mésanges que mégeant trébîn de ch'nilles .

L'Dâniel – Eune aute invention : le compost... Dans l'temps, y aivot l'tas d'feumé â mî-tian d'lai cor, an y bôtot tôt d'ssus...Mét'nant y ai pûs d'feumé. Â fond du jairdîn an ai faibriquè eûn cairré daivou des piaînches pou y bottai les mauvâilles herbes, le gaizon, le marc de caifè , les saichets d'thé , les fieurs fainées, les épleucheures , eûn m'cho d'tarre...Les vers de tarre fiant l'rêste d'l'ôvraige.

Lai Gaiby – Eh bîn tônige ! c'ost jâre bîn du traivèil ! Quand te crouais aivouair fini d'eûn côté, â faut r'commencai de l'aute ! Mâs, c'n'ost pas réservè ès r'traitès. Y ai trébîn d'jeunes que s'y mettant, les anciens beillant des conseils â pûs jeunes. ...encôr eune chôse : autefouais, dans les jairdîns, y aivot tôleûrs des lys...â début du mouais d'jeûn, an bûtot lai premère fieur..." Chi l'lys ai mettu en fieur pou lai Saint-Jean (le 24 de jeun), y'airons v'nouaîngé pou lai Saint-Céran (le 26 de septembre)"..."Chi l'lys ai fieuri pou lai Fête-Dieu (c'tan-née le 6 de Jeun), y airons v'nouaîngé pou lai Saint-Matthieu (le 21 de septembre)...En fait, t'és pas b'soin des saints, t'és jeûste ai comptai cent jeûrs aipré lai fieur !

§§§§

L'Dâniel peu lai Gaiby - An n'vôs ai pâ tôt raicontè, mâs an vôs ai fait fâre eûn p'tiot têt de jairdîn...pou vôs aibuyer eûn m'cho !

Du nouveau dans l'Aussoès-Morvan !



Après son « **Chti Bouême** » (Ed. MPOB 2016) **Jean-Louis GOULIER** nous propose un recueil de poésies très joliment illustrées par Martine CHATAIN OTTELE. Ses textes sont simples et inspirés de la vie quotidienne de son coin de l'Auxois-Morvan tout en étant particulièrement bien ciselés, dans une langue précise et gouteuse. Voici un très beau témoignage contemporain de l'expression en langues de Bourgogne. Des poème à lire, à dire, à partager sans modération, voire à mettre en musique. Alors n'hésitez pas souscrire et à faire souscrire les amis. (P.L.)

EN PATOIS AUXOIS / MORVAN

Chez nous

Jean Louis GOULIER

(Textes)

Martine CHATAIN OTTELE

(Illustrations)



Des poésies illustrées sur la vie d'un village de l'Auxois-Morvan dans les années 50. Elles font bien résonner notre patois depuis les hauteurs du Bochet *, portant dans leur gloire les hommes et les femmes de notre pays.

* Colline vers Beurey Beauguay

COUPON à détacher et à nous retourner avec votre règlement.

Ce recueil est en vente au prix de 15 €

NOM Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Tel : Courriel :
Quantité désirée : X 15 € = € auquel il faut ajouter les frais de port de 5 € pour une expédition unitaire.

Ci-joint un Chèque bancaire de €
à l'ordre de Jean Louis GOULIER

à adresser avec votre bon de souscription à :
Jean Louis GOULIER - 140 route du Theureau -
71160 La Motte Saint Jean

JeanLouisgoulier@wanadoo.fr / 06 75 68 17 31

Martine Chatain Ottele : Dijon
Mco.chatain@gmail.com / 06 37 35 61 08

As airint bin v'lu

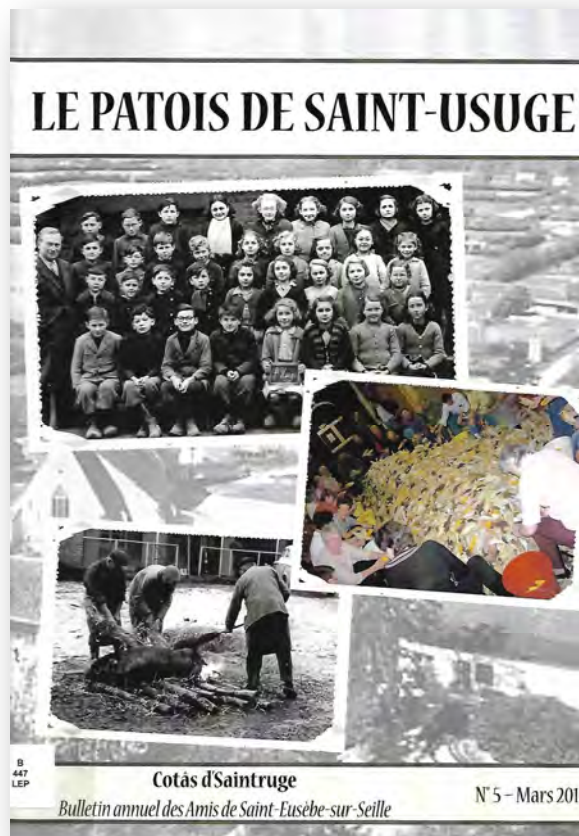
Quand du poué elle en tornot lai manivelle
Ai ses gosses ai tos cops cueuriot l'Isabelle
« - I vós l'ai pourtant déji dit
Otez vós d'iqui les ch'tits. »
Elle airot bin v'lu pourtant lai p'tiote Rosine
Vouér ai quoué pouvot resenlai lai mère lousine.



Faut vós dire que tôt s'passe atór du Bochet... Tortos ai los ovraiges, le Jean des cenalles, l'Auguste, l'Yvonne, le Glaude, lai Mélie, lai Berthe du crôt, et peüs bin d'autes... En y ai même le Maxence que n'détolle pas d'son portabe, peu lai p'tiote Rosine que vourot bin vouér lai Mère-Lousine, san obier le curé, et peüs l'mât' d'école...

« Le culte des idiomes locaux et leur littérature, l'art local, l'histoire locale, loin de nuire à la sauvegarde plus que jamais désirable de notre unité nationale, doivent lui conférer la plénitude de sons sens et à la mettre en sa parfaite valeur »

Charles Oursel dans l'introduction de « L'Art en Bourgogne » (Ed Arthaud / 1953) site cette phrase de Joseph Calmettes (Etudes médiévales / Ed. Privat/ 1946)



Ce bulletin n°5 des Amis de Saint-Eusèbe-sur-Seille date de 2010. On y trouve une quantité de textes très intéressants. Comme l'explique Gérard Taverdet dans un grand article en préface la langue de Saint-Usage se situe aux limites du bourguignon et du francoprovençal. Chaque texte est traduit en vis-à-vis, ce qui est parfois bien utile pour une bonne compréhension des formes particulière de ce secteur. (40 p. / Disponible au Centre documentaire de la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne)

LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Da les an-niai quarante huit à cinquante, apré la guerre, on n'avo pouai d'sou, on n'avo pô les mouaiyins d'aich'ter des cahiers ape des livres po aller en clâsse. Y'est itche qu'nouté maître en créé les coopératives scolaires. Ille étin financé aveu les cotisation des perr', enfin s'lai qu'pouvin bailli quéque choûse. Po engraiichi la marmite, on a crampé d'raimaissier des plantes médicinales. Tous les élèves s'y mettin aûto d'vé ye : l'jeudi, l'dimache, po les aipotcher le lend'main mettin. On les fio séchi da les grené au d'su des classe. Apré ille étin vadu à des laboratouères pharmaceutiques qu'en f'jin des r'mèdes.

On que-yo l'hârbe à la sagne, le millepertuis, la reine des pré, on les pado da l'grené. La violette, on l'étado à bai su des journaux. On que-yo des braîche de peutavâne, ape on récupéro la piau. On raimaïssou atou des eutchai biaïche. On récolto les marron d'inde ape les yandu qu'on aïtado à bai. On que-yo l'gui su les pommé, on l'aimono en boule, on l'dépico à la grande récréation d'médi. Y'éto tout' én' organisation à ste récréation. J'me r'chuin qu'y'avo rac les grand gachon po faire s'lai travau. Y'est vrai qu's'lai grand balandrau de treize, quatchôze an avin faute d'être occupé, y ye z'y évito d'sé faire puni passe qu'el avin fouai des croche-pied é p'tchot po les faire cheûdre da les go-yet, ou bin d'pinci les fesse ape les nichons des filles.

L'travail éto distribué po l'maître qu'éto d'surveillance. Les on r'muin les violettes, les marron ape les yandus. Les autre dépicolin l'gui, où bin ai mettin les boquets des plantes déjà sèche en groûssai botte aïtaichi aveu des couâdje, du raphia ou des yeure de ch'nôve. Y'éto on travail que dero du mouai de mouai au quatchôze juillet. À la rentré des classes, au premé octobre, y r'crampo aveu la mise en sac des yandus ape des marrons.

Pouritch' au mouai d'aivri d'l'an-nia d'apré, y'airvo on camion, ap' on chargeo tou ça en fian biaï attention d'po trop y malmoner. Y m'simb'ye, qu' les darère an-niai, y'éto des suisses que m'gnin y charchi. Apré on a air'té, y parai qu'y'éto p'ye rentable. P'tête bin qu'les instituteurs en avin marre d's'occuper d'tou ça, y'est vrai qu'on ye z'ian n'éto po r'cognaïchan, ape on éto p'tête bin m'ni riche, va savouerr' |

peutavâne = Il s'agit de la **bourdaïne**. Cet arbuste qui pousse généralement en milieu très humide et dont l'écorce est utilisée comme purgatif. En Bourgogne la bourdaïne est également appelée *peute varne*, *pian noèr* ou *boès noèr*.



yandu = C'est le nom du gland. En Bourgogne on trouve généralement la forme *éyan* ou *aigyan*

Morvan

Au détour de la route d'Anost, en venant de Saulieu la traversée de ce petit village de Gien sur Cure excite notre curiosité : Des feux rouges accueillent les passants alors qu'il n'existe aucune intersection.

Curieux, je me suis penché dans les archives et y ai découvert un discours en patois du maire de l'époque concernant l'inauguration d'une autre curiosité de ce village, à savoir une œuf carré. Concernant la prononciation, un patoisant local m'a conseillé d'ajouter un accent circonflexe sur les voyelles accentuées et de ne pas faire les liaisons. J'ai donc laissé le texte tel que je l'ai découvert et ai le plaisir de vous en livrer une bonne partie agrémentées de quelques notes explicatives.



Inauguration de l' Oeuf carré de Zein chu Coeure

Bonzors ai teurtos, mes chers administrés de Zein ,zinlards ,zinlards (1), i vos ai réunis por que ben ensemb' ai l'unanimité çaquégn d'entre nos aipporte sai piârre ai l'édificâtion du mur de leumière chu lequé nos devons brâment nos jeusser sans faiblir ni târder pou ébârlutier ces bavouassous que ne diés que des menteries chu not villaize.

I ne voudros pas que l'on m'aigonise pou mai langue trop ben pendue, que du bout des lèvres tirerait lai corde sensibe, mas déjà saus mon administrâtion, Zein ot dev'ni un villaize moderne, discipliné et, ma fouai, ben organisé : As faut vouair les braves feux rouèzes, dont nous sommes ben fiars, qui beurcent électriquement et ben brâment lai circulâtion ai l'entrée du villaize (2)

I n'iroit pas de traivâr. I seu ben ai l'aye auzd'hai daivou vos, entremi totes ces braves bêtes ai cornes ai lai tête desqué Monsieur le Senateur nous fié l'honneur de s'aicheurter .

Jamas, vous m'entendez, I n'me laicheraï détorbier pou lai dent des aircândiers que voulont breiller cette Œuvre dont le front chargé d'Histouaire ai vu le zor laivou qu'nos pères fient los permers pas et dans le sein desqués dreume un paissé glorieux : Als gardont l'œillot fixé chu nos.

C'ment un capitaine ai lai proue du chi brave troupiou de lai race bovine d'itchi ai l'œillot brave et vigilant, c'ment un louâsron chu lai Bête, i tein ben le gouvernail pou vos emmougnier chu lai route tot' draite de lai prospérité, en zinlard que ne craint pas les méandres des éléments

Le zinlard sait qu'en sarrant les coudes ol garderai les deux pieds chu terre, por povouaîr se jeusser ai la sueur de son front musclé, ves les faites tozors pus hauts, laivou que lai maign de l' homme n'ai jamais mis le pied !

Et y'ot coumme un homme ben fiare, mas modeste, qui vos dévouaille précisément, zinlards.des,(3) cette œuv' aibollée tot draît du labyrinthe de lai compeunouère de l' inventerieur Guillaume qui, ben que n'étant pas un gars du pays , ai raimougné dan sai besaice, c'que vai, n'en doutons pas, révolutionner l'art culinaire : L'œuf carré oui, l'œuf carré , i vious dit !(4)

Ce chef-d'œuvre en pied, aillant maign dans la maign daivou le cœur de notre belle agglomération daivou ses braves feux rouèzes, aimougn' ai tot jamas dans le vide de ses orles lai plénitude du génie morvandiau.

Ne laichons pas cette œuvre au maigns de canvolants ai lai faice chi nouaère que leurs desseins... I vos le dit lai tête haute, i n'frou pas lai carcoue, al n' ot pas né, çu que nos tondrai chu le dos lai laine que cartaign diant pnat pou mieux nos lai fouaïsser saus les pieds !

I s'rot pas c'ment ce politicien que ment debout (5), I ne s'rot pas c'ment ces maires indignes que l'on vouait danser le long des golfes quiards, laichant fêre les griffes de lai conjurâtion qui veunent dans nos foyers étraingler dans l'œuf les deux maimelles de not' bonheur traditionnel : cette œuv' ost lai vôte et le resteraï chi longtemps que la maign de votre maire caresseraï la fiare croupe de la Mairie de Zein chu Coeure.

1) Le nom des habitants de Gien, Zinlards, se retrouve dans le nom d'un bois nommé Zinlard des Coeurées, littéralement La Cure de Gien.

2) Le maire fait ici allusion à l'inventeur du feu rouge natif de Gien , Emile Borne (1822-1935)

3) Nous avons la surprise de voir apparaître déjà l'écriture inclusive.

4) L'inventeur de l'œuf carré Guillaume Lette a gagné le concours Lépine en 1946 mais malheureusement cette invention, si pratique pour nos ménagères au demeurant, a tourné court, les poules n'étant pas d'accord !

5) Nous ignorons si cette contrepèterie est volontaire ou non.

BASQUE, BRETON, CATALAN, CORSE...

Les langues régionales ont-elles un avenir ?

Constructions humaines, les langues peuvent mourir. Nos anciennes langues régionales – alsacien-mosellan, basque, breton, catalan, corse, occitan, flamand-néerlandais – ont-elles un avenir ? Quel nouveau « front » de défense s'offre aujourd'hui, alors que la France vient – en mai 1999 – de signer la Charte européenne des langues régionales et minoritaires ?

Un rappel de l'évolution du dossier au cours des dernières décennies peut sur ce point être éclairant. Dans l'effervescence sociétale des années 60, le mouvement régional avait été réinvesti par la gauche. Celle-ci renouait avec un courant de pensée républicain dont Charles Brun avait été le théoricien, et en amont avec une branche du socialisme qui – de Proudhon à Longuet, en passant par les communes du Midi ou le félibrige rouge – avait voulu allier progressisme et décentralisation. La rupture est essentielle après les compromissions du maorrassisme et la dérive pro-nazie d'une partie du mouvement breton pendant la guerre. Les demandes d'ordre linguistique

sont – et c'est nouveau – liées à des revendications modernes, et celles-ci sont souvent exprimées dans la langue du pays. De jeunes créateurs révèlent la capacité de renouvellement de cultures que l'on croyait vouées à l'extinction comme le monde rural traditionnel auquel elles étaient liées.

Dans le cadre de la décentralisation de 1982 (loi Defferre), la « circulaire Savary » (juin 1982) élargit les possibilités d'enseignement des langues régionales. Mais la crise économique modifie les priorités sociétales et le mouvement régional n'est plus en mesure d'imposer un contre-modèle. La défense des langues et cultures régionales est souvent pervertie par des préoccupations électorales, commerciales ou touristiques étroitement locales. Les récupérations antirépublicaines de l'adhésion régionaliste connaissent aussi un regain. Le bilan est contradictoire : des projets au plus près du terroir

ont soutenu la langue contre le passage des générations qui réduit le nombre des locuteurs « naturels » ; mais en l'absence de toute norme linguistique unitaire, la perception de la langue comme outil devant submerger l'émetteur dialectal a décliné.

À partir de la question corse, le débat s'est à nouveau focalisé sur le sujet porteur de droits : est-ce la personne ou le groupe ? Au début des années 90, le projet de statut conçu par Pierre Joxe pour l'île reconnaît le

peuple corse comme composante du peuple français. L'approche républicaine du couple unité-diversité, jusqu'alors figée, paraît s'ouvrir. Mais le Conseil constitutionnel lit dans la formule une rupture de l'égalité citoyenne, et la condamne.

Un autre terrain de défense des identités et des langues

Le texte complet de Robert Bistolfi sur les langues régionales : www.les-idees-en-mouvement.org



Une école Diwan, d'enseignement en breton, à Rennes.

régionales s'est alors offert. Confronté à la question brûlante des minorités à l'est du continent, le Conseil de l'Europe avait adopté en 1992 la charte des langues régionales et minoritaires, aujourd'hui seulement signée par la France. Il importe maintenant qu'au-delà de l'affirmation symbolique, dans les faits, se manifeste une volonté politique forte de redonner vie aux langues régionales.

Bernard Poignant, chargé par le Premier ministre de « faire un bilan exhaustif et objectif de l'enseignement [...] et de faire toutes propositions pour l'évolution du dispositif », préconise plusieurs aménagements positifs du dispositif existant. Ils légitimeraient davantage « les langues historiques du peuple de France ». Mais il n'est pas certain que les acteurs d'une « reconquête » parviennent à s'affirmer sur les deux terrains où se joue aussi l'avenir, ceux de l'unité et de l'espace des langues.

UNE UNITÉ TOUJOURS À CONSTRUIRE

Toute langue appelle une vision unitaire : sa vérité ne se lit pas seulement dans des vécus dialectaux dispersés. Son unité est toujours à construire. Pour les langues régionales, les moyens permettant de réduire l'écart entre les deux niveaux de la pratique linguistique se sont dans l'ensemble affaiblis. Préserver réellement l'avenir supposerait qu'on aborde à la hauteur voulue les questions sensibles de la normalisation graphique, du soutien à l'édition et à la création, de l'articulation entre obligation et volontariat dans l'enseignement, de la consultation organisée des locuteurs... Qui sera en mesure de donner les

impulsions nécessaires ?

Une vision unitaire doit aussi tenir compte des migrations croisées internes qui ont brouillé les cartes linguistiques. Territoire et espace de la langue correspondent moins que jamais. La diversification linguistique interne de la région mère, comme l'éparpillement à l'extérieur de nombre de locuteurs, oblige à repenser l'approche. Qui sera en mesure de penser et d'organiser fonctionnellement cette dualité ?

VALORISER LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE

Le point d'achoppement essentiel est celui de la reconnaissance d'une demande linguistique irréductible à une simple somme de pratiques individuelles. La République semble aujourd'hui vouloir valoriser une diversité linguistique longtemps perçue comme attentatoire à l'unité nationale. Ses valeurs sont désormais un bien commun, et elle pourront être déclinées dans un cadre culturel moins uniforme que jadis. Des références régionales fortes (dans le cadre d'adhésions toujours ouvertes) sont conciliables avec une loyauté politique et citoyenne à l'égard de la nation. Combinée avec une action de réduction des inégalités entre régions, cette voie apparaît même porteuse d'un renforcement du tissu national. Elle ne comporte pas l'acceptation d'un droit à la différence sans garde-fous. Il faut raison garder : reconnaître et – s'il en est encore temps – aider concrètement à vivre les langues régionales n'ouvrirait pas la boîte de Pandore des dérives communautaires justement redoutées. Les deux problématiques, malgré les confusions entretenues, ne se confondent pas.

Robert Bistolfi ■

L'état de l'enseignement

Pour ce qui est de l'école primaire (maternelle et élémentaire) : en 1996-1997, dans les établissements publics ou privés sous contrat, un peu moins de 100 000 élèves ont été concernés par les langues régionales. L'enseignement a pu prendre la forme d'une initiation aux langues et cultures régionales ou d'un apprentissage fondé sur le bilinguisme. À la maternelle, de une à trois heures d'initiation sont possibles. À l'école élémentaire, la langue régionale peut être utilisée dans tout ou partie des disciplines autres que le français. Sur 100 000 élèves, seuls 5,3 % d'entre eux sont dans une classe bilingue, soit guère plus de 5 000 élèves. En 1996-1997 toujours, un peu moins de 355 000 élèves ont suivi un enseignement au collège (où trois possibilités d'apprentissage sont théoriquement ouvertes), ou au lycée (dans le cadre d'une option). Pour ce

volet de l'enseignement de base, il est constaté que « les plans prévus par la circulaire de 1995 n'ont pas partout été préparés », et que « dans les régions concernées, de nombreux établissements ne proposent aucune forme d'enseignement en langue régionale. »

Tous niveaux d'enseignement réunis, c'est un total de 255 000 élèves environ qui, cette année-là, ont pu accéder à un certain enseignement. (Dans les départements alsaciens et la Moselle, 80 000 élèves apprennent l'allemand au titre de l'enseignement en langue régionale.) Il convient d'ajouter les 5 000 élèves qui, à travers l'enseignement associatif (Diwan, Calandretas, Bressolas, Ikastola...), ont bénéficié de méthodes « d'immersion totale » visant à l'acquisition d'un bilinguisme vrai à la fin du primaire.

R. B.



L'édition du 24 novembre 2021 du quotidien régional 'Le Courrier picard', qui paraît avec quatre pages ainsi que quelques rubriques en picard pour montrer que cette langue régionale 'peut aussi se prêter à un traitement journalistique'. © Philippe Hugen/AFP

Philosophie du langage

Préserver les langues régionales

Octave Lammagnac-Mathéron publié le 12 mai 2021 3 min

Le 8 avril dernier, la **loi Molac** sur la « protection patrimoniale des langues régionales » était votée par l'Assemblée nationale. Un texte législatif d'une ampleur inédite dans un pays où, sous la Troisième République en particulier, les pouvoirs politiques ont plutôt cherché à limiter la diversité dialectale. Au programme : reconnaissance des langues régionales comme « patrimoine linguistique », promotion de l'enseignement immersif, généralisation de la signalétique bilingue, valorisation des parlers locaux dans l'administration. C'était sans compter sans la saisine d'une soixantaine de députés auprès du Conseil constitutionnel – majoritairement des députés LREM, qui jugent la loi trop contraignante. Bref, la protection des langues régionales, ce n'est pas encore pour demain. Celles-ci sont pourtant, affirmait **Heidegger**, essentielles pour comprendre l'essence du langage.

- Pourquoi devons-nous nous soucier des langues régionales, des idiomes locaux, des dialectes, des patois ?

Heidegger en donne la clef, lorsqu'il évoque les *Mundarten*, littéralement les « manières de bouche », les « façons [de parler avec] la bouche » : « *Le dialecte est la source secrète de chaque langue adulte. De lui vient à flots tout ce que l'esprit de la langue abrite en soi [...]. La langue est d'après la provenance de son essence, dialecte. [...]. Le dialecte n'est pas seulement la langue de la mère, mais est avec et avant cela la mère de la langue. [...]. Le haut parler s'épanouit originellement depuis la parole ancrée dans le sol et l'histoire du dialecte.* »

- **Assurément, toute langue fut un jour dialecte avant de devenir « officielle ».** Plus précisément, toute langue est un feuilletage de dialectes. Le dialecte est en ce sens au plus proche de l'origine du langage. Mais, pour Heidegger, cette antériorité chronologique se double d'une différence d'essence. Comme il l'écrit, « *dans le dialecte parlent chaque fois différemment les paysages, c'est-à-dire la terre. La bouche [Mund] n'est pas l'organe d'une chair déterminée comme organisme ; la chair et la bouche appartiennent à l'afflux et à la croissance de la terre, à partir de laquelle nous, les mortels, nous épanouissons et de laquelle nous recevons la solidité d'un enracinement.* »
- **La langue régionale reste auprès de la terre, elle porte à la parole et fait paraître la singularité d'un pays, d'une « contrée », dont elle n'est, au fond, que l'expression.** Au contraire, les « hauts parlers » sont détachés de leurs racines, déconnectés du monde : ces langages sont voués à l'abstraction et à la tentation de devenir universels ; ils deviennent, bientôt, de simples instruments aux mains de l'homme, des outils prolongeant sa puissance, la maîtrise du monde. Et finissent par anéantir la diversité des parlers, et aussi bien la richesse de la Terre qui requiert ces parlers pour se manifester.

- Cependant, en dépit de cette tendance à l'uniformisation, Heidegger souligne que « l'écho de la langue dialectale perdure comme trace d'une différence. » Les langages abstraits restent travaillés, secrètement, par l'origine dont ils ont voulu s'affranchir. C'est au poète, en particulier, qu'il revient de faire jouer cet écart. On pourrait citer une multitude de poètes occitans, héritiers des troubadours. Heidegger évoque plutôt, de son côté, le Souabe **Johann Peter Hebel** et ses *Poésies alémaniques* : « Hebel apparaît comme un poète universel parce que régionaliste », parce que sa prosodie reste « propre à un

région déterminée » et « se rapporte à l'origine, au permanent, à la source qui ne tarit pas » **Hölderlin**, aussi, qui délivre pour Heidegger le sens d'une parole authentique, « en laquelle fleurit la terre à la rencontre de la floraison du ciel. »

- On peut sûrement critiquer les excès du culte heideggerien de l'enracinement, mais il est difficile de nier totalement la profondeur de sa méditation sur la « spiritualité des dialectes » : nous perdons quelque chose en ne prenant pas soin de parler locaux – nous perdons « les rapports au monde, aux dieux, aux hommes, à leurs œuvres, faits et gestes ».

Le *Courrier Picard* publie son journal en... picard !

Une fois par an, depuis 2011, le quotidien local publie une édition de son journal en picard, une façon ludique de rappeler à ses lecteurs la langue de leurs ancêtres. / Quentin Périnel / 21/11/2013 / Le Figaro

«Ch'Preume ministre i désamorche à tout vo» pouvait-on lire ce matin en une du *Courrier Picard*. Pour la troisième fois en trois ans, le journal est revenu à ses origines, pour le plus grand plaisir de ses fidèles lecteurs! La première et deuxième page ainsi que la dernière et l'avant-dernière page étaient entièrement rédigées en picard, y compris les publicités. «Pour le lectorat, il s'agit d'un véritable retour aux sources, et d'un jeu. Certains parlent parfaitement le picard évidemment, mais les moins aguerris tentent de comprendre le titre de une et se ruent ensuite à l'intérieur du journal pour voir s'ils ont bien compris» explique au Figaro Mickaël Tassart, rédacteur en chef du *Courrier Picard*.

Pour ce média de proximité, ce genre d'initiative est un excellent moyen de montrer sa fierté et son attachement à la



Loi Molac



Paul Molac
(député du Morbihan)

Une loi pour protéger nos langues et patois ?

Le jeudi 8 avril dernier l'Assemblée nationale a adopté, à une large majorité (247 voix pour, 76 contre et 19 abstentions), une proposition de loi présentée par le député breton Paul Molac intitulée « **Protection patrimoniale des langues régionales** ».

Comme citoyen, comme patoisant et comme républicain on ne peut que se réjouir d'un pareil vote qui, d'une certaine manière vient conforter de longues années d'efforts militants.

Cette loi vient d'être publiée au Journal Officiel. (voir page suivante)

Les seules modifications apportées par cette Loi au Code du patrimoine sont une claire reconnaissance de la valeur de toutes ces paroles patoisantes, trop longtemps méprisées et dévalorisées.

Que la voix des petites gens, d'ici et d'ailleurs, soit reconnue comme étant un précieux patrimoine commun contribuant à mettre un peu de sel dans la République et un peu de diversité dans la langue de bois, est une bonne chose.

Maintenant il nous reste à attendre que cette loi ne reste pas lettre morte et qu'elle s'applique pleinement partout et pour tous.

Nos langues et patois de Bourgogne Franche Comté, linguistiquement riches mais économiquement faibles sont en droit d'en attendre en proportion...

Logo officiel de la région Bretagne en **gallo**, en **français** et **breton**



L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2021-818 DC du 21 mai 2021 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Titre Ier : PROTECTION PATRIMONIALE DES LANGUES RÉGIONALES (Articles 1 à 6)

Article 1

Le second alinéa de l'article L. 1 du code du patrimoine est ainsi modifié :

1° Sont ajoutés les mots : « et du patrimoine linguistique, constitué de la langue française et des langues régionales » ;

2° Est ajoutée une phrase ainsi rédigée : « L'Etat et les collectivités territoriales concourent à l'enseignement, à la diffusion et à la promotion de ces langues. »

Article 2

Après le mot : « art », la fin du 5° de l'article L. 111-1 du code du patrimoine est ainsi rédigée : «, de l'archéologie ou de la connaissance de la langue française et des langues régionales. »

Article 3

L'article 21 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française est ainsi rédigé :

« Art. 21.-Les dispositions de la présente loi ne font pas obstacle à l'usage des langues régionales et aux actions publiques et privées menées en leur faveur. »

Article 4

[Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par la décision n° 2021-818 DC du 21 mai 2021.]

Article 5

L'article L. 372-1 du code de l'éducation est abrogé.

Article 6

Les sixième et septième alinéas de l'article L. 442-5-1 du code de l'éducation sont remplacés par un alinéa ainsi rédigé :

« La participation financière à la scolarisation des enfants dans les établissements privés du premier degré sous contrat d'association dispensant un enseignement de langue régionale au sens du 2° de l'article L. 312-10 fait l'objet d'un accord entre la commune de résidence et l'établissement d'enseignement situé sur le territoire d'une autre commune, à la condition que la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant un enseignement de langue régionale. »

Titre II : ENSEIGNEMENT DES LANGUES RÉGIONALES (Article 7)

Article 7

La section 4 du chapitre II du titre Ier du livre III du code de l'éducation est complétée par un article L. 312-11-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 312-11-2.-Sans préjudice de l'article L. 312-11-1, dans le cadre de conventions entre l'Etat et les régions, la collectivité de Corse, la Collectivité européenne d'Alsace ou les collectivités territoriales régies par l'article 73 de la Constitution, la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves. »

Titre III : SERVICES PUBLICS : SIGNALÉTIQUE PLURILINGUE ET SIGNES DIACRI- TIQUES DES LANGUES RÉGIONALES DANS LES ACTES D'ÉTAT CIVIL (Articles 8 à 11)

Article 8

Les services publics peuvent assurer sur tout ou partie de leur territoire l'affichage de traductions de la langue française dans la ou les langues régionales en usage sur les inscriptions et les signalétiques apposées sur les bâtiments publics, sur les voies publiques de circulation, sur les voies navigables, dans les infrastructures de transport ainsi que dans les principaux supports de communication institutionnelle, à l'occasion de leur installation ou de leur renouvellement.

Article 9

[Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par la décision n° 2021-818 DC du 21 mai 2021.]

Article 10

Le Gouvernement remet annuellement au Parlement un rapport relatif à l'accueil, dans les académies concernées, des enfants dont les familles ont fait la demande d'un accueil au plus près possible de leur domicile dans les écoles maternelles ou classes enfantines en langue régionale.

Article 11

Le Gouvernement remet annuellement au Parlement un rapport sur les conventions spécifiques conclues entre l'Etat, des collectivités territoriales et des associations de promotion des langues régionales relatives aux établissements d'enseignement de ces langues créés selon un statut de droit public ou de droit privé et sur l'opportunité de bénéficier, pour les établissements scolaires associatifs développant une pédagogie fondée sur l'usage immersif de la langue régionale, de contrats simples ou d'association avec l'Etat.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 mai 2021.

Emmanuel Macron
Par le Président de la République :

Loi Molac

Langues régionales : "Si la loi était adoptée, ce serait une reconnaissance pour les langues de Bourgogne"



Le Journal du Centre (03/05/2021)

Une loi pour défendre et promouvoir les langues régionales a été votée début avril avant d'être mise en suspend par un recours au Conseil constitutionnel. La Maison du patrimoine oral de Bourgogne espère une issue favorable pour développer des actions de sensibilisation au bourguignon-morvandiau.

Jeudi 8 avril, la loi Molac sur les langues régionales (du nom du député breton Paul Molac) a été adoptée par l'Assemblée nationale à une large majorité (247 voix pour, 76 contre et 19 abstentions). Jeudi 22 avril, une soixantaine de députés de la majorité ont déposé une saisie au Conseil constitutionnel retardant sa promulgation.

Cette loi a pour objectif « de protéger et de promouvoir le patrimoine immatériel et la diversité culturelle dont les langues régionales constituent l'une des expressions ». Une vingtaine de langues régionales métropolitaines (breton, alsacien, occitan, catalan, basque, corse, bourguignon-morvandiau...) sont concernées. Le texte reconnaît notamment « l'existence d'un patrimoine linguistique dont font partie les langues régionales et permet de généraliser leur enseignement comme matière facultative de la maternelle au lycée ».

Protéger la langue

C'est sur ce dernier volet que certains députés ont tiqué. « Cette partie de la loi ne nous concerne pas directement, nous ne sommes pas au même niveau que la Bretagne, par exemple, dans la promotion des langues régionales », précise Pierre Léger, responsable de la section "Langues de Bourgogne" à la Maison du patrimoine oral de Bourgogne (MPOB), située à Anost (Saône-et-Loire).

Mais cette initiative va dans le bon sens selon lui. « Si la loi était adoptée, ce serait une reconnaissance pour toutes les langues régionales dont celles de Bourgogne comme le bourguignon-morvandiau. L'idée de protection est très importante. Avant, la notion de "patrimoine immatériel" était un peu floue. Maintenant, on sait que les langues en font partie. »

On pourrait embaucher une ou deux personnes à temps complet pour mettre en place des ateliers pour les enseignants. Ces derniers pourraient alors intervenir dans les établissements scolaires qui le souhaitent.

Cette loi serait un atout supplémentaire pour les défenseurs des langues de Bourgogne. « On s'adresse régulièrement aux élus pour leur parler de notre mission et de la défense de ce patrimoine. On va notamment le faire pour les candidats aux élections départementales et régionales. Cette loi serait un argument de plus pour dire : si vous le souhaitez, vous pouvez oeuvrer pour la protection de ce bien », ajoute Pierre Léger qui rappelle : « Depuis 2008, les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. Après, on peut décider de les faire vivre ou non. »

Privés de leurs familles, de leur langue
et de leur culture.

Les dépouilles d'enfants autochtones retrouvées dans un vieux pensionnat canadien

Les restes de 215 enfants étaient enfouis sur le site d'un établissement créé il y a plus d'un siècle pour assimiler les peuples autochtones à la société dominante. On ignore encore la cause de leur mort et à quand elle remonte. (Extrait du JSL 28/05/2021)



D'après une enquête publiée en 2015, les autochtones ont été les victimes d'un "génocide culturel". Au Canada, des statues leur rendent hommage. Photo Laurent Vu The/AFP

La découverte est hors du commun ! Les restes de 215 enfants ont été retrouvés sur le site d'un ancien pensionnat canadien. Ces morceaux d'humains ont été repérés le week-end dernier grâce à un géo-radar à Kamloops, en Colombie-Britannique. D'après la communauté amérindienne locale, certains enfants décédés n'avaient que 3 ans !

[...]

L'établissement en question, ouvert en 1890, a accueilli quelque 500 élèves dans les années 1950 avant de fermer ses portes en 1969. Près de 150 000 enfants amérindiens, métis et inuits ont été contraints de rejoindre ces pensionnats, privés de leurs familles, de leur langue et de leur culture.

Nombreux sont ceux à avoir subi de mauvais traitements ou des abus sexuels. Au moins 3 200 jeunes y sont morts, pour beaucoup de tuberculose.

Un "génocide culturel"

Sur Twitter, le Premier ministre canadien Justin Trudeau a réagi : "J'ai le cœur brisé. C'est un triste rabouleversanteppel de ce sombre chapitre de notre histoire. Je pense à tous ceux qui sont touchés par cette nouvelle ." Depuis son élection, le chef d'État a prôné la réconciliation avec les premiers peuples du Canada.[...]

En travaillant sur les archives d'Achille Millien (classées et en partie publiées par Jacques Branchu) notre ami conteur Jean Dollet est tombé sur un texte intéressant . Il s'agit d'un dialogue entre deux nourrices dont voici une partie écrite à la plume en 1886 à Vauclaux par François Valarché, né à Épiry vers 1833, fermier, décédé le 03/06/1888 à Vauclaux à l'âge de 55 ans, (S. t. Arch., Ms 55/3, Cahier Valarché/1, p. 31-32.). Ce texte est curieux. D'abord il n'a pas de chute. Ensuite il utilise « las », « mas », « tas » pour « les », « mes », « tes ». Or, aujourd'hui, on ne trouve ces formes que dans le Haut Morvan (région d'Arleuf-Château-Chinon). L'informateur étant de Vauclaux, donc bien au Nord de cette zone on peut donc supposer qu'elle était beaucoup plus large à l'époque. A moins que le locuteur utilise volontairement ce parler pour imiter et se moquer de la nourrice du Haut Morvan ?

§§§

Oh ! mé chère, y n'iré pu du tout dedans las sants, y n'ot pas pas qu'en ne m'y erviers de longtemps y chue été voir chu l' pont neu, y ai vu nout' grous roi henri qu'ergarde tozor l'arvée couy. J'te jure qu'in'veut pas quitté paris pour ertourner dans nout' pays tout à l'heure, y étos en l'église notre-dame y ai vu das gens qui flûtint dans das serpents è flûtins si ben qu'mon corps en frémissot. è y évot pu de cent prêtes autour d'è n'ouyau que chantins au bon dieu de luaux gracias agimus tibi épé tout piens das p'tits tondus que queuriens coume das pardus aivec das voix bin équisées lon, lon, lae de richy è y en ai ingne que fai toujours avec sas maingnes tage té stulqui tage té stullès, l'enfant de ceure s'élançant l'encensoir. puis elle ajouta en quittant sa payse y ai [...]

§§§

Oh ! Ma chère, je n'irai plus dans les champs. Ce n'est pas papa qui m'y enverra avant longtemps. Je suis allée voir sur le Pont-Neuf. J'ai vu notre gros roi Henri (1) qui regarde toujours couler la rivière. Je te jure que je ne vais pas quitter Paris pour retourner dans notre pays. Tout à l'heure, j'étais dans l'église Notre-Dame. J'ai vu des gens qui soufflaient dans des serpents. Ils jouaient si bien que mon corps en frémissait. Il y avait plus de cents prêtres autour d'un oiseau (2) qui chantaient au bon Dieu de luaux gracias agimus tibi (3) et puis tout plein de petits tondus (4) qui criaient comme des perdus avec des voix aiguisées (5) lon lon lae de richy. Il y en a un qui fait toujours avec ses mains « Tais-toi » à celui-ci, « Tais-toi » à celui-là. L'enfant ce chœur s'élançant l'encensoir puis elle ajouta en quittant sa payse j'ai [...] bien ici si [...]

§§§

- (1) statue d'Henri IV sur le Pont-Neuf
- (2) Cet oiseau est peut-être un instrument de musique ? Un orgue ?
- (3) Curieuse formule d'un patoisant parlant latin ? je vous remercie (C'est un patoisant qui parle latin ?)
- (4) tonsurés
- (5) aigües / voix de castras



BULLETIN D'ADHÉSION 2021 12 €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél :

Courriel :@.....

Vous adhérez à :

☐ Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne

Et à la ou les sections suivantes (*possibilité de cocher plusieurs cases, ou aucune*) :

☐ Langues de Bourgogne

☐ Mémoires Vives

☐ Atelier Musical d'Anost

Cette adhésion est un soutien aux activités de l'association MPOB, sauvegarde et valorisation des cultures orales et expressions populaires en Bourgogne.

Ce bulletin ne concerne pas les adhésions aux associations UGMM, Anost Cinéma et Vents du Morvan.

RÈGLEMENT :

☐ Espèces

☐ Chèque

Un règlement envoyé sans bulletin d'adhésion dûment rempli ne pourra tenir compte d'adhésion.
Merci de joindre votre chèque libellé à l'ordre de la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne.
Pour une cotisation en espèces, un reçu peut vous être adressé sur simple demande.

CARTE D'ADHÉSION :

Vous pouvez transmettre ce bulletin, accompagné de votre règlement, auprès du responsable de section ou de la MPOB, directement ou par courrier à l'adresse suivante : 2 place de la Bascule – 71550 Anost.

Une carte d'adhérent vous sera alors donnée sur place ou envoyée sur demande.

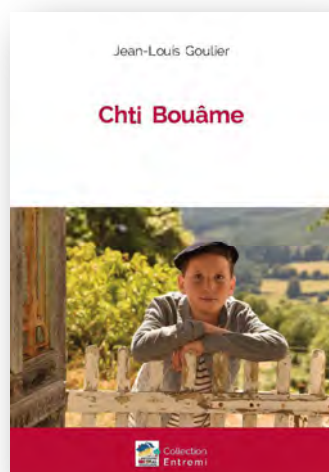


Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne
Place de la Bascule 71550 Anost

PUBLICATIONS DE LA MAISON DU PATRIMOINE ORAL DE BOURGOGNE

SECTION LANGUES DE BOURGOGNE

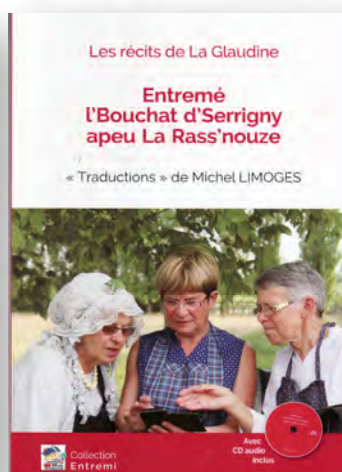
Collection « Entremi » Livres bilingues avec CD audio



Chti Bouâme
de Jean-Louis Goullet



**Raiconteries
du dimoinge**
de Didier Cornaille



**Entremé l'Bouchat
d'Serrigny apeu
La Rass'nouze**
de Michel LIMOGES



Brâment !
Chroniques morvandelles
d'aujourd'hui

NOUVIAU

Autres publications en langues de Bourgogne



El mouné Duc
Le Petit Prince
traduit en bourguignon
par **Gérard Taverdet**
Ed. Tintenfaß /
MPOB / Section LdB



Le pèthiot prince
Le Petit Prince
traduit en guénâ
(Bresse louchannaise)
par **Gérard Taverdet**
Ed. Tintenfaß /
MPOB / Section LdB



**Les Raibâcheres
du Bochot**
Les travaux de l'atelier
patois de l'Auxois
Ed. MPOB / Section
LdB



**A
commander
chez l'auteur
(voir page 7)**

Ce bulletin est strictement réservé aux adhérents et ne peut en aucun cas pas être commercialisé. Il est ouvert à tous les ateliers et à toutes les personnes qui souhaitent partager des informations relatives aux langues et patois de Bourgogne... dans la limite de la place disponible, du temps et des informations dont disposent les bénévoles de la section et les professionnels de la MPO-B. Si vous le souhaitez, le site Internet de la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne peut relayer en ligne vos dates sur son agenda (atelier, réunions, spectacles ...etc.). Vous pouvez également en profiter pour télécharger les anciens numéros de **Traivarses** et de nombreux documents relatifs à nos langues régionales <http://www.mpo-bourgogne.org>

